

en considération, comme la surdité ou la cécité. Les appareillages permettant à une personne malentendante ou malvoyante de suivre un film en totale autonomie sont connus. Le principe repose sur la diffusion du son. La bande sonore du film, dans sa version standard ou sa version audio-décrite (enrichie d'une description de l'ambiance visuelle et de l'action), est directement transmise vers un appareil auditif (malentendant) ou un casque récepteur (malvoyant), grâce à un système de boucles à induction magnétique ou à ondes infrarouges. Malheureusement, ces dispositifs sont encore peu répandus en salles. Environ un petit tiers seulement des cinémas en serait équipé⁽⁶⁾. Premier frein : le coût. Un équipement d'aides sensorielles pour un cinéma ne représente pas de frais excessifs (entre 2 000/5 000 euros selon le nombre de casques). Mais, il faut créer en amont la bande sonore à diffuser.

AUDIO-DESCRIPTION : UN TRAVAIL D'ADAPTATION

Pour l'audio-description, les montants ne sont pas anodins car il ne s'agit pas ici de "simplement" transposer les répliques. Il y a un travail d'adaptation à faire, c'est-à-dire une écriture succincte, à placer entre les dialogues. Puis, après ce travail d'auteur, viennent les tâches d'enregistrement, avec la voix d'un acteur (généralement un spécialiste du doublage) puis de mixage en studio-laboratoire. Au final, l'addition représente autant que pour un équipement mais est à renouveler... à chaque film. Interrogée sur cette problématique, Diane Maroger, directrice artistique du Festival Retour d'image affiche un optimisme mesuré : « *Du côté positif, je note l'avènement du numérique, qui va grandement faciliter l'application et la démocratisation de la technique, les aides financières apportées par le CNC ou par les collectivités pour équiper les salles en matériels ainsi que les lois d'accessibilité à la culture qui imposent des quotas de films doublés. Quand, en plus, des responsables politiques sont mobilisés pour faire avancer les choses, à l'image de ce que fait Michel Gomez, délégué de la Mission Cinéma sur Paris, cela me conforte. Mais d'un autre côté, j'observe qu'il y a, en 2011, des préjugés de la part du public et de fortes résistances des exploitants.* »

Que penser en effet d'un cinéma entièrement équipé mais qui ne propose aucune séance pour un public malentendant/malvoyant ? Ou encore de celui qui

L'autre festival de Cannes

Du 16 au 20 mai 2011, se tiendra à Cannes, la 2^e édition du festival Entr'2 Marches* dédié au court métrage francophone sur le thème du handicap. Ce projet a été lancé par quatre dynamiques militantes, Dominique, Mireille, Claude et Michelle, du groupe relais ouest APF du département des Alpes-Maritimes (06).

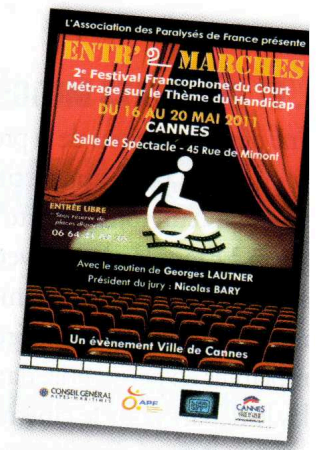
L'initiative est partie de la volonté de profiter du moment culturel privilégié que représente le Festival du film de Cannes pour expliquer ce qu'est le handicap, ce qu'il entraîne au quotidien pour les personnes concernées, mais aussi pour partager des moments de convivialité autour de la culture.

En projetant des films réalisés par des professionnels et des amateurs concernés ou sensibilisés à la thématique du handicap, les objectifs d'Entr'2 Marches visent, tout d'abord, à valoriser ces créations audiovisuelles mais aussi à offrir un regard différent du Cannes et de son défilé de stars si "parfaites", afin de sensibiliser le public. En 2011, le festival s'élargit en s'ouvrant à tous les pays francophones.

L'entrée est libre (sous réserve de places disponibles) et ouverte également aux personnes valides.

Contacts : Délégation APF des Alpes-Maritimes - Tél. : 04 92 07 98 07
<http://entr2marches.blogs.apf.asso.fr>

* Le numéro de mai 2010 de *Faire Face* a consacré un article complet au Festival Entr'2 Marches.



en propose mais seulement l'après-midi en semaine (non, le handicap n'est pas synonyme d'oisiveté !), ou le matin en week-end (à l'horaire des enfants) : La prise en compte progressive des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap devrait rendre le cinéma de plus en plus abordable. Il reste néanmoins un gros travail de sensibilisation et de partenariat à effectuer, notamment dans le domaine sensoriel. Nul doute qu'ensuite, tous seront au rendez-vous pour vivre, ensemble, la magie du 7^e art. ●

Texte Olivier Clot-Faybesse
Photo Claude Almodovar

(1) Source : www.mediametrie.fr

(2) Centre national du cinéma et de l'image animée (anciennement appelé Centre national de la cinématographie).

(3) Étude intitulée "Accessibilité des cinémas aux personnes handicapées" et téléchargeable à partir de www.cnc.fr, onglet "Publications"

(4) *No Country for old men* (deux oscars en 2008), *Intolérable Cruauté*, *O'Brother*, *The Big Lebowski*...

(5) <http://lemondeduhandicap.blogspot.com/2010/01/accessibilite-du-cine-ville-de-laval.html>

(6) D'après le CNC, entre 10 et 30 % des salles sont équipées selon le dispositif et la taille de l'établissement.